



Construction/acces sur chemin prive

Par **helmich**, le **03/05/2010** à **22:08**

Bonjour,

Nous sommes trois propriétaires ayant un chemin privé en commun, notre voisin du dessus ayant vendu a un promoteur sa maison et son terrain , nous nous retrouvons avec un projet de construction en cours de 9 maisons dont l'accès passe par notre chemin privé.

La question est de savoir si le promoteur a le droit de construire une telle quantité d'habitations débouchant sur notre chemin sachant que lorsqu'il a acheté,il a surement aquis "les parts de chemin privé" mais pour 1seule habitation.

Le promoteur a deja commencé les travaux de terrassement et dans quelques mois sep/oct : début des constructions.

Peut-on demander l'annulation du permis de construire (pour le chemin d'accès) si nous sommes dans nos droits.

Cordialement